



Rapport d'arbitrage : Outils à sa rédaction

AIDE A LA REDACTION D'UN RAPPORT D'ARBITRAGE

Préambule :

Ce document n'a pas la prétention de répondre à toutes les situations que connaissent les arbitres mais doit être pris comme une sorte de canevas pouvant les aider à rédiger leur rapport.

Il permettra à la Commission de Discipline de disposer d'éléments nécessaires et suffisants à la qualification de la faute afin de proposer une réponse adaptée à la gravité de celle-ci.

Elle dispose d'un barème de référence mais elle doit aussi pouvoir apprécier d'éventuelles circonstances atténuantes ou aggravantes qui peuvent modifier le quantum de la sanction infligée.

Il y a des renseignements incontournables :

- ✓ **Date de la rencontre**
- ✓ **Les équipes en présence**
- ✓ **Le niveau de la compétition**

Les protagonistes :

- ✓ **Numéro de maillot, Nom Prénom et équipe du, ou des, fautif(s)**
- ✓ **Sa ou leur fonction (Joueur – Educateur – Dirigeant – Autre...)**
 - Pour les spectateurs, il est difficile de les identifier mais éventuellement les rattacher si possible à un club
 - Pour les joueurs, préciser s'ils sont sur le terrain ou sur le banc au moment des faits
- ✓ **Le minutage** au moment des faits
- ✓ Préciser si la rencontre a été arrêtée (dans les cas graves, bousculades, ou coup à arbitre)

Faits de jeu (forcément effectués par des Joueurs) :

- ✓ **Exclusion à la suite de deux avertissements**
 - Indiquer le **motif des cartons jaunes** et l'**attitude du joueur à sa sortie**
- ✓ **Exclusion pour anéantissement d'une occasion de but**
 - Indiquer **le minutage et le score au moment des faits** afin de déterminer si la faute a influencé ou non le résultat
- ✓ **Exclusion pour faute grossière**
 - **Indiquer si le joueur victime reprend la partie ou sort sur blessure sans pouvoir reprendre son poste.**
 - Dans le cas de blessure constatée, **donner une appréciation sur la gravité de la blessure** et préciser s'il y a eu intervention des secours ou non.



Rapport d'arbitrage : Outils à sa rédaction

Comportements (Joueurs ou dirigeants, éducateurs) :

Pour chaque cas, **préciser qui est la victime** (un autre joueur – un dirigeant – un éducateur – un arbitre ou un officiel).

Les mots prononcés, le ton employé, les gestes et les attitudes amèneront la Commission de Discipline à qualifier la faute. Ainsi, bien **décrire le contexte** et citer les **mots exacts prononcés**.

Ces paroles ou attitudes sont classées en 6 catégories :

- ✓ Comportement Excessif ou Déplacé
 - Propos / geste ou attitude hors contexte ou dépassant la mesure
- ✓ Comportement Blessant
 - Propos / geste ou attitude susceptible d'offenser une personne
- ✓ Comportement Grossier ou Injurieux
 - GROSSIER : Propos / geste ou attitude contraire à la bienséance visant une personne ou sa fonction
 - INJURIEUX : atteint de manière grave une personne ou sa fonction
- ✓ Comportement Obscène
 - Geste ou Attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût (Représentations d'ordre sexuel)
- ✓ Comportement Menaçant ou Intimidant
 - INTIMIDANT : Attitude / Propos susceptibles d'inspirer la peur
 - MENACANT : Attitude / Propos exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique
 - MENACE DE MORT : Circonstances aggravantes
- ✓ Comportement Raciste ou Discriminatoire
 - ✓ Propos, Geste et/ou Attitude visant une personne en raison de son idéologie, son ethnie, sa confession, sa nationalité, son apparence, son orientation sexuelle ou son handicap.

Agressions Physiques (Joueurs ou dirigeants, éducateurs) :

Ces agressions envers un arbitre entraînent l'arrêt de la rencontre.

Pour chaque cas, **préciser qui est la victime** (un autre joueur – un dirigeant – un éducateur – un arbitre ou un officiel)

Les circonstances, la force avec laquelle l'agression a eu lieu, les conséquences pour les victimes mèneront la Commission de Discipline à qualifier la faute.



Rapport d'arbitrage : Outils à sa rédaction

Ces paroles ou attitudes sont classées en 4 catégories principales :

- ✓ Bousculade Volontaire
 - Contact physique avec une poussée susceptible de faire reculer ou tomber
Le simple contact physique ne suffit pas à qualifier les faits de bousculade.
- ✓ Tentative de Brutalité ou de Coup
 - Action où une Personne essaie PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT de porter atteinte à l'intégralité physique d'une personne SANS Y PARVENIR
- ✓ Crachat
 - Crachat volontaire susceptible d'atteindre ou en direction de la victime
Le fait d'atteindre est une circonstance aggravante (au visage encore plus aggravante)
⇒ D'où la nécessité de bien décrire les faits et l'endroit du corps qui était visé ou atteint
- ✓ Acte de Brutalité ou Coup
 - Action où une personne porte atteinte PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT à l'intégralité physique d'une personne.

Ces brutalités sont, elles même, classées en 4 sous-catégories :

- N'occasionnant PAS DE BLESSURE ou uniquement constatée par l'arbitre
 - BLESSURE constatée par certificat médical (= Circonstances aggravantes)
 - BLESSURE constatée par certificat médical avec ITT < ou = à 8 Jours
 - BLESSURE constatée par certificat médical avec ITT > à 8 Jours
- ✓ Il est essentiel, là aussi, de bien identifier les auteurs des faits.
 - ✓ Pour les agressions envers un officiel, il est important de rechercher et d'obtenir des témoignages avec, pour les illustrer, des photos des lésions subies et les éventuels certificats médicaux, arrêt de sport ou de travail.

Exclusion d'un coach ou officiel d'équipe



Rappel : A présent, les exclusions de coach sont saisies sur la FMI en mettant un carton à la personne concernée.

Et pas dans observations...



EXEMPLES DE RAPPORTS

1. Deux avertissements au cours du même match

A la 26ème minute de jeu, Monsieur DUPONT André, n°6 de Toulouse FC (N° licence : 1876543298), a reçu un avertissement pour comportement antisportif suite à un tirage de maillot sur un adversaire au milieu du terrain. Ce même Monsieur DUPONT André a reçu un second avertissement à la 75ème minute de jeu (score 3 à 1 en faveur de Toulouse FC) pour avoir commis un tacle irrégulier sur un adversaire d'où son exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.

2. Anéantissement d'occasion manifeste de but

A la 44ème minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur de l'équipe de Toulouse FC, Monsieur DURAND Bernard, n°8 de MURET AS (N° licence : 1897606654) a détourné volontairement le ballon de la main sur sa ligne de but pour suppléer son gardien de but battu sur le tir d'un joueur de Toulouse FC. Il a donc empêché le ballon de pénétrer dans le but d'où son exclusion pour avoir annihilé une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main.

3. Faute grossière et acte de brutalité envers adversaire

A la 87ème minute de jeu, alors que le score était de 1 à 1, Monsieur DUPONT André, n°6 de Toulouse FC (N° licence : 1876543298), a commis un tacle par derrière en touchant son adversaire au niveau du mollet et aurait pu mettre en danger l'intégrité physique du joueur. Alors que j'avais sifflé la faute, la victime Monsieur DURAND Bernard, n°8 de MURET AS (N° licence : 1897606654), s'est relevée et a donné un violent coup de poing au visage de Monsieur DUPONT. Aucun autre coup n'a été donné, les deux joueurs ayant été retenus par d'autres joueurs situés à proximité.

J'ai donc exclu Monsieur DUPONT André pour faute grossière suite à son tacle par derrière ainsi que Monsieur DURAND Bernard pour acte de brutalité envers un adversaire.

Le match s'est fini sur le score de 1 à 1 sans qu'aucune autre faute remarquable n'ait été commise.

4. Exclusion pour propos injurieux

J'ai exclu le n°6 de Toulouse, Monsieur MARTINEZ José (N° licence : 1854309876), à la 87ème minute, score 0 à 0, car celui-ci m'a dit je cite : « T'es qu'un charlot, t'as rien vu du match, enfoiré » alors que j'avais sifflé une faute contre lui car il avait commis un tacle irrégulier sur un adversaire d'où exclusion pour propos injurieux envers arbitre. Le joueur est sorti du terrain poussé dehors par son capitaine.

5. Acte de brutalité envers Officiel

A la 76ème minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur de l'équipe de Toulouse FC, Monsieur MARTIN Philippe, n°9 de MURET AS (N° licence : 1897606654) a été exclu pour m'avoir poussé des deux mains et m'a fait tomber sur les fesses. L'attitude agressive de Monsieur MARTIN a fait suite au deuxième but marqué par l'équipe de MURET pour qui ce but n'était pas valable car il était soi-disant entaché d'un hors-jeu.

Le capitaine de l'équipe de Muret s'est ensuite interposé entre lui et moi afin de l'empêcher d'aller plus loin, il quitta le terrain difficilement poussé par ses coéquipiers en criant à mon égard je cite : « Je t'attends à la sortie du stade, espèce de connard ».

La partie repris son cours normalement jusqu'à son terme. Le dirigeant de Muret s'excusa de l'attitude de son joueur lors de la signature de la feuille de match. J'ai pu ensuite quitter normalement le stade.



6. Envahissement de terrain

A la 37ème minute de jeu du match TOULOUSE FC / MURET AS, alors que l'équipe locale venait de marquer le premier but de la rencontre, une dizaine de spectateurs sont rentrés sur le terrain pour manifester contre le licenciement de l'entraîneur de l'équipe de MURET. Ces faits étant inscrits sur les banderoles qu'ils déployaient. A aucun moment ils n'ont eu d'attitude agressive envers les acteurs de la rencontre et les officiels. J'ai fait rentrer aux vestiaires les deux équipes par sécurité. Nous y sommes restés environ 10 minutes le temps que les spectateurs ont mis pour évacuer l'aire de jeu. La rencontre s'est ensuite déroulée normalement sans d'autres faits de ce genre ni hostilité du public.

7. Arrêt de la rencontre suite intempéries

Alors que le score était de 3 à 1 en faveur de Toulouse face à Muret, j'ai dû interrompre la partie à la 50ème minute de jeu suite au brouillard qui est tombé subitement et qui ne permettait plus de jouer, les deux arbitres assistants ne se voyant plus aux piquets de coin opposés.

Après attente des 45 minutes réglementaires, le brouillard ne s'étant toujours pas dissipé, j'ai donc arrêté définitivement la rencontre.

8. Réserve pour faute technique

A la 34ème minute de jeu, j'ai accordé un penalty à l'équipe de Toulouse. Le penalty est exécuté mais comme des joueurs des 2 équipes avaient pénétré dans la surface, j'ai pris la décision de faire retirer le penalty. C'est alors que l'équipe de Toulouse a changé de tireur et avant l'exécution du coup de pied de réparation le capitaine de Muret, Monsieur FERCHAUX, a déposé une réserve technique. J'ai donc appelé le capitaine de Toulouse, l'arbitre assistant bénévole de Toulouse et le capitaine de Muret m'a déposé ces réserves : « moi, Albert FERCHAUX, capitaine de Muret, pose des réserves techniques. L'équipe de Toulouse n'ayant pas le droit de changer de tireur sur un penalty à refaire ». Le score étant de 0 à 0 avant l'exécution de ce penalty, j'ai fait procéder au coup de pied de réparation avec le nouveau tireur, rien n'interdisant cela dans le règlement, et il a marqué dans les conditions normales.

Fin du match sur le score de 1 à 0 pour Toulouse.

A la fin de la rencontre, j'ai noté textuellement sur l'annexe de la feuille de match la réserve en présence des deux capitaines et de l'arbitre assistant de Toulouse qui ont ensuite signé ces réserves.

9. Problèmes à la sortie du stade

A mon départ du stade, sur le parking, accompagné des deux arbitres assistants de la rencontre, Messieurs ROMANTIN et DUCROS, un groupe d'individus a lancé dans notre direction des cailloux sans qu'aucun ne nous ait touché. Nous avons pu reconnaître dans ce groupe des joueurs de l'équipe GAILLAC TOULZA (certains ayant encore le haut de survêtement rouge et blanc marqué du dit club), nous ne pouvons les nommer individuellement (n'ayant plus les licences) mais nous pourrions facilement les reconnaître visuellement.

Ces faits n'ont pu être marqué sur l'annexe de la feuille de match, celle-ci ayant déjà été séparée en trois parties et donnée aux deux clubs.

DEUX CONSEILS :

- **RELIRE OU FAIRE RELIRE VOTRE RAPPORT AVANT ENVOI**
- **CONSERVER UNE COPIE DE VOTRE RAPPORT**

Rappel : envoi du rapport dans les 48 heures

Matchs de District (Championnat District, Coupe) : secretariat@district71.fff.fr

Matchs de Ligue (Championnat Régional, Coupe de France, Coupe Gambardella) : sportif@lbfc.fff.fr